

## DECISION MUNICIPALE N°10-25

**Objet :** Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU AM d'un montant total de 1 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de la salle de spectacles

### LE MAIRE DE LA VILLE DE LA TRINITE

**VU** les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités

**VU** la délibération n°9 du conseil municipal en date du 15/12/2022 donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, M. Ladislas Polski.

A cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, *M. Ladislas Polski*, déléguataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**CONSIDERANT** le projet de contrat de la Banque des territoires en date du 28 mars 2025

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 1 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### Proposition n°1 - 1 prêt(s)

Offre GDC				
<b>Caractéristiques</b>	PRUAM			
<b>Enveloppe</b>	PRU AM			
<b>Montant</b>	1 200 000 €			
<b>Commission d'instruction</b>	720 €			
<b>Pénalité de dédit</b>	1 %			
<b>Durée de la période</b>	Annuelle			
<b>Taux de période</b>	3,01 %			
<b>TEG<sup>1</sup></b>	3,01 %			
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	30 ans			
<b>Index<sup>2</sup></b>	Livret A			
<b>Marge fixe sur index</b>	0,6 %			
<b>Taux d'intérêt</b>	Livret A + 0,6 %			
<b>Périodicité</b>	Annuelle			
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement prioritaire			
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
<b>Modalité de révision</b>	SR			
<b>Taux de progression de l'amortissement</b>	0 %			

1 L'Encadrement est défini dans le règlement de la subvention en vigueur. Le Taux Effectif Global (TEG) correspond à l'intérêt effectif sur le montant emprunté et sur la durée.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

recue de la Caisse des  
ID : 006-210601498-20250409-DM1025CDC1200-AR

Reçu  
Levraut

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat selon l'offre dépôts et consignation.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée en Conseil municipal sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de la légalité.

La Trinité, le 9 avril 2025

Le Maire,

Ladislav POLSKI

